



prestation compensatoire et remariage

Par **qwilleran**, le **01/04/2009** à **17:13**

Bonjour,

J'ai vécu 25 ans avec mon ex-conjoint, j'ai eu 2 enfants, j'ai abandonné mon travail pour l'aider dans sa profession et il m'a quittée pour une autre personne à 50 ans. J'ai rencontré une autre personne durant notre divorce qui a duré 7 ans et j'ai vécu avec cette personne et mes enfants durant des années. Lors du divorce, il a été prévu une prestation compensatoire versée sous forme de capital échelonné sous 8 années. Je me suis remariée et un an après j'ai reçu une assignation de mon ex-conjoint qui veut me faire supprimer cette PC. Le peut-il ?
Je vous remercie pour les réponses apportées.